

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 8 juin 2015

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Séance du 21 mai 2015

## 23 Musée Gallé-Juillet - demande de subventions auprès de la DRAC et au CRP

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAÏE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Le musée Gallé-Juillet reçoit chaque année environ 8 000 visiteurs et 150 groupes, parmi lesquels 60 % de scolaires. Pour les accueillir au mieux, l'équipe du musée a développé des visites et ateliers thématiques, accompagnés d'outils pédagogiques.

Le musée souhaite à présent repenser ces actions de médiation culturelle, en les adaptant mieux aux programmes « Histoire des arts » définis par le ministère de l'Éducation nationale pour les écoles primaires, collèges et lycées. Il souhaite aussi mieux répondre aux attentes du public local et des quartiers de Creil.

Il s'agit ainsi de développer des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des publics, par un travail de proximité, l'amélioration ou la création de visites ateliers, d'expositions itinérantes et d'outils pédagogiques, ainsi que l'amélioration des supports de présentation (notamment pour le Trésor de l'écluse).

Ce projet ayant pour objectifs de valoriser le patrimoine creillois, de rendre accessible la culture à tous et de développer la connaissance des enfants par le biais de la culture, il vous est proposé de solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Régional de Picardie (CRP), dans le cadre de l'aide régionale « Actions culturelles dans les musées de France ».

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre du projet d'amélioration des actions de médiation culturelle du musée Gallé-Juillet de Creil et à signer tous les documents y afférents.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Régional de Picardie, dans le cadre du projet d'amélioration des actions de médiation culturelle du musée Gallé-Juillet de Creil et à signer tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, sur les comptes 322/7471/CC et 322/7472/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **10/06/15**

et publication ou notification le **10/06/15**

affiché le **10/06/15**

CREIL, le **10/06/15**

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**